



Avis de début de la saison des travaux

Rue Larch, Sudbury Améliorations à la route, au service d'eau et aux égouts

La Ville du Grand Sudbury poursuivra les travaux d'amélioration de la route et des services d'eau et d'eaux usées de la rue Larch entre les rues Elgin et Lisgar à Sudbury.

Les travaux de construction, exécutés par l'entrepreneur de la Ville, Teranorth Construction & Engineering Ltd, commenceront au printemps de 2023 et seront terminés à l'automne de 2023.

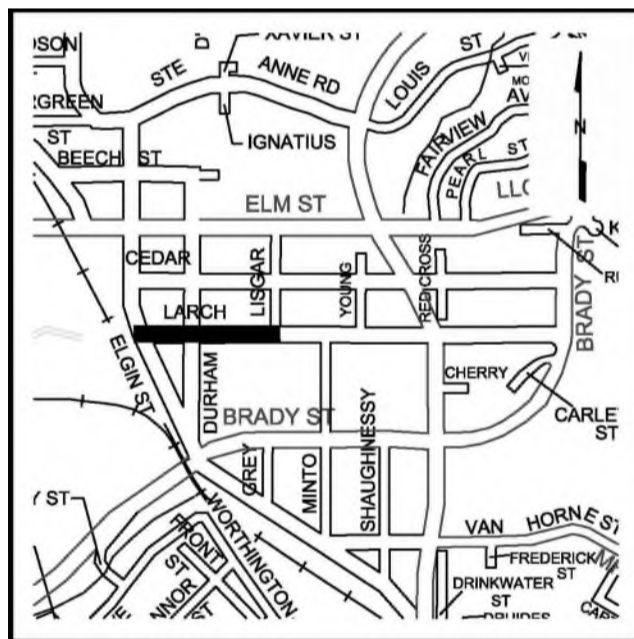
Les travaux auront normalement lieu le jour. Il se pourrait que des travaux aient lieu la nuit et/ou en fin de semaine.

La dernière couche d'asphalte sera installée au printemps de 2024.

Veillez noter que ces dates pourraient changer.

Détails des travaux :

- Remplacer la conduite d'eau principale
- Remplacer et/ou réhabiliter de l'égout sanitaire
- Améliorer le transport actif (réduction de deux voies à une et aménagement d'une piste cyclable dans la rue)
- Enlever toutes les couches d'asphalte
- Fournir et installer l'asphalte
- Enlever la bordure en béton et la remplacer par une bordure franchissable pour améliorer l'accessibilité
- Restaurer les allées/entrées
- Remplacer les platebandes surélevées par des arbres au niveau de la rue



Pendant les travaux, il pourrait y avoir de la poussière et du bruit dans le secteur. La Ville met tout en œuvre pour réduire l'impact pour les résidents et les propriétaires d'entreprises des environs. Nous vous remercions de votre patience tandis que nous travaillons à améliorer les routes et l'infrastructure dans votre quartier. La Ville du Grand Sudbury et ses entrepreneurs veillent à la sécurité publique et surveilleront les progrès des travaux.

Vous pouvez adresser vos questions sur les travaux de construction à :

Gestionnaire du projet :

Andrew Peltomaki
705-690-5541

andrew.peltomaki@grandsudbury.ca

Inspecteur de chantier :

Brian Beatch
705-674-4455, poste 2954

brian.beatch@grandsudbury.ca

Conseiller municipal

Fern Cromier, quartier 10
705-698-7407

fern.comrier@grandsudbury.ca

Pour de plus amples renseignements, consulter : www.grandsudbury.ca/2023construction





	<p>Avant le début des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les propriétaires devraient enlever les objets se trouvant sur l'emprise municipale, comme les aménagements paysagers, les clôtures, les systèmes d'arrosage et les objets décoratifs. Les propriétaires devraient rediriger au niveau du sol l'eau des gouttières ou des pompes de puisard qui se déversent actuellement dans le fossé avant. La Ville n'est pas responsable des dommages aux objets appartenant à des particuliers qui se trouvent sur l'emprise municipale.
	<p>Interruptions possibles de l'approvisionnement en eau :</p> <p>À l'occasion, l'approvisionnement en eau de votre propriété pourrait être interrompu. L'entrepreneur donnera alors un avis d'au moins 24 heures. Si le service d'eau est interrompu sans préavis, cela pourrait vouloir dire qu'il a fallu l'interrompre d'urgence. Nous vous recommandons de débrancher tout système de traitement de l'eau, comme un adoucisseur ou un filtre, pendant les interruptions prévues de l'approvisionnement en eau.</p>
	<p>Système temporaire d'approvisionnement en eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les bâtiments du secteur touché par les travaux seront raccordés à un système temporaire d'approvisionnement en eau. Vous continuerez donc à recevoir de l'eau municipale traitée pendant ces travaux. Ce système temporaire consiste à raccorder votre robinet extérieur à un tuyau conçu spécialement pour acheminer l'eau potable. Il est très important de ne pas débrancher ou fermer votre robinet extérieur pendant que le système temporaire est en place. Votre consommation d'eau ne sera pas mesurée pendant vous recevrez de l'eau du système temporaire. Votre facture sera fondée sur une moyenne mensuelle. Veillez noter que l'entrepreneur de la Ville, Teranorth Construction and Engineering Ltd., pourrait aussi devoir accéder à votre propriété ou à votre résidence pour raccorder le système temporaire d'approvisionnement en eau. Si vous n'êtes pas chez vous, on laissera une carte de visite à votre porte. Veuillez téléphoner pour prendre rendez-vous. Vous pouvez vous attendre à deux brèves interruptions de l'approvisionnement en eau : la première, pour raccorder le système temporaire d'approvisionnement en eau, et la seconde, pour raccorder la nouvelle conduite principale au tuyau de raccordement, une fois les travaux achevés. Nous vous aviserons de toute interruption prévue de l'approvisionnement en eau.
	<p>Circulation :</p> <p>Des plans de gestion de la circulation dans le secteur sont en place pour assurer la sécurité des travailleurs et des résidents. La circulation dans les rues principales et secondaires avoisinantes pourrait augmenter ou subir des retards. Parfois la circulation dans la rue Elgin entre les rues Durham et Lisgar pourrait être réduite à une voie pour les besoins des travaux.</p> <p>La rue Larch sera entièrement fermée entre les rues Elgin et Durham. Une déviation sera indiquée.</p>
	<p>Accès aux entrées de cour :</p> <p>Si l'entrepreneur doit fermer temporairement des entrées de cour, il fera parvenir un avis aux propriétés touchées et prévoira une autre voie d'accès au terrain et d'autres places de stationnement, s'il y a lieu. Les entrées donnant accès aux entreprises et aux établissements publics doivent rester ouvertes et accessibles en tout temps.</p>
	<p>Accès à la route et au trottoir :</p> <p>L'entrepreneur assurera l'accès sécuritaire aux piétons. Nous rappelons aux parents d'enseigner à leurs enfants la sécurité routière dans une zone de construction active. Nous demandons aux résidents qui ont des besoins particuliers en matière d'accessibilité, comme l'accès pour les fauteuils roulants, de communiquer avec l'inspecteur de chantier ou le gestionnaire du projet nommés dans le présent avis.</p>
	<p>Inspections :</p> <p>La société Teranorth Construction & Engineering Limited mènera un examen complet de l'état des structures et des bâtiments avant le début des travaux. Cette inspection est menée seulement si le propriétaire y consent.</p>
	<p>Dynamitage :</p> <p>On ne prévoit pas de dynamitage dans la rue Elgin. Dans l'éventualité où il serait nécessaire de dynamiter, lire la suite.</p> <p>Pendant les travaux :</p> <p>Dans l'éventualité où il serait nécessaire de dynamiter, vous pourriez ressentir des vibrations et entendre des bruits. Le dynamitage produit une onde de choc dans l'air ou le sol, qui est sans danger. L'expert-conseil surveille les niveaux de vibration pendant les opérations de dynamitage pour veiller à ce qu'ils ne dépassent pas les limites permises.</p> <p>Après les travaux :</p> <p>Une fois que les travaux seront achevés, vous pourrez demander à l'entrepreneur une inspection postdynamitage.</p>
	<p>Services d'urgence et transport en commun :</p> <p>L'accès des véhicules des services de police, d'incendie et de soins paramédicaux sera assuré en tout temps. Les autobus du service de transport en commun pourraient être déviés pendant les travaux. Veuillez appeler GOVA au 705-675-3333 ou consulter le www.grandsudbury.ca/gova/ pour obtenir des renseignements. Si les travaux obligent à modifier l'itinéraire de l'autobus scolaire, le Consortium de services aux élèves de Sudbury vous informera de tout changement.</p>
	<p>Collecte des déchets :</p> <p>Les travaux n'interrompent pas la collecte des déchets ménagers, des matières à recycler, des feuilles et des résidus de jardin. Veuillez mettre vos déchets devant votre propriété pour la collecte avant 7 h le jour habituel. Si les camions de collecte ne peuvent pas atteindre des propriétés, l'entrepreneur sortira vos contenants à déchets de la zone des travaux pour les rendre accessibles à la collecte et les rapportera à votre propriété plus tard dans la journée. Veillez vous assurer de marquer votre adresse sur vos contenants pour qu'on puisse vous les rapporter.</p>